



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 30

DELIBERATION
n° 2025 - 06 - 08

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025 SLOW

ID : 085-200023778-20251217-DL2025_06_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Sylvie MORNÉT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Joël GIRAudeau, Sandra DUBOS, Tiphanie JACOMINO, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Maryse AUGUIN.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Joël GIRAudeau à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Maryse AUGUIN à Nicole BOULINEAU.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2026

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du Budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du Budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une Autorisation de Programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice, par la délibération d'ouverture de l'Autorisation de Programme ou d'engagement.

A l'issue de l'exercice 2025, un certain nombre de crédits engagés, mais non mandatés, vont pouvoir faire l'objet de reports de crédits, permettant de payer les factures arrivant avant le vote du Budget Primitif 2026 : les Restes à Réaliser.

A l'inverse, il se peut qu'il soit nécessaire d'engager et mandater avant le vote du Budget Primitif, certaines dépenses d'investissement non prévues dans les Restes à Réaliser.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

⇒ Budget Principal :

Chapitre ou opération	Crédits BP votés en 2025 (BP+DM)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
OP 102 - Nouvelle gendarmerie	40 800,00 €	10 200,00 €
OP 105 - Poteaux incendie	40 000,00 €	10 000,00 €
OP 106 - Église Brem sur Mer	15 000,00 €	3 750,00 €
OP 108 - SCoT	257 800,00 €	64 450,00 €
OP 111 - Siège administratif	726 358,90 €	181 589,73 €
Chapitre 20 - Immob incorporelles	221 500,00 €	55 375,00 €
OP 200 - Moulin des Gourmands	25 000,00 €	6 250,00 €
OP 203 - Vélo Rail	618 700,00 €	154 675,00 €
Chapitre 204 - Subvention d'équip versées	2 090 919,00 €	522 729,75 €
OP 206 - Sentiers Cyclables Littoral	1 707 488,00 €	426 872,00 €
OP 209 - Ouvrages d'art	295 605,00 €	73 901,25 €
Chapitre 21 - Immob incorporelles	1 460 644,00 €	365 161,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 000,00 €	500,00 €
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations	909 000,00 €	227 250,00 €
Chapitre 27 - Immobilisations financières	455 000,00 €	113 750,00 €
OP 303 - Complexes Aquatique et Culturel	347 019,00 €	86 754,75 €
OP 401 - Salle de gymnastique	10 000,00 €	2 500,00 €
OP 402 - Stand de tir	25 000,00 €	6 250,00 €
OP 403 - Salle de judo	1 000,00 €	250,00 €
OP 405 - Equipements annexes au Lycée	7 500,00 €	1 875,00 €
OP 501 - Multi-accueil multi-sites	- €	0,00 €
OP 504 - Centre de loisirs Coëx	5 000,00 €	1 250,00 €
OP 703 - Cordon dunaire	312 012,00 €	78 003,00 €
OP 711 - Défense contre la Mer - Travaux d'urgence	45 000,00 €	11 250,00 €
OP 714 - CTI	71 000,00 €	17 750,00 €
OP 720 - Eaux Pluviales	3 046 400,00 €	761 600,00 €

OP 721 - Le Perré de Saint Gilles Croix de Vie	180 000,00 €	45 000,00 €
OP 803 - Commerces Saint Maixent	97 000,00 €	24 250,00 €
OP 809 - Golf	45 000,00 €	11 250,00 €
OP 811 - Pôle social	401 340,00 €	100 335,00 €
Chapitre 4541 - Travaux effectués d'office pour compte de tiers	138 012,00 €	34 503,00 €
9 45411 - Cordon dunaire	93 012,00 €	23 253,00 €
9 45414 - enrochement	45 000,00 €	11 250,00 €
Chapitre 4581 - Opération sous mandat	490 300,00 €	122 575,00 €
9 458110 - Brétignolles sur Mer	305 000,00 €	76 250,00 €
9 45814 - Saint Gilles Croix de Vie	30 000,00 €	7 500,00 €
9 45815 - Saint Hilaire de Riez	25 000,00 €	6 250,00 €
9 45816 - voirie Le Fenouiller	5 000,00 €	1 250,00 €
9 458170 - Informatique CIAS	4 000,00 €	1 000,00 €
9 458171 - Informatique SEM	1 000,00 €	250,00 €
9 458172 - Informatique OTI	3 400,00 €	850,00 €
9 458173 - Informatique communes	1 740,00 €	435,00 €
9 458174 - Informatique communes	8 420,00 €	2 105,00 €
9 458175 - Informatique communes	4 940,00 €	1 235,00 €
9 458176 - Informatique communes	5 860,00 €	1 465,00 €
9 458177 - Informatique communes	7 780,00 €	1 945,00 €
9 458178 - Informatique communes	380,00 €	95,00 €
9 458179 - Informatique communes	620,00 €	155,00 €
9 458180 - Informatique communes	1 960,00 €	490,00 €
9 458181 - Informatique communes	4 180,00 €	1 045,00 €
9 458182 - Informatique communes	24 460,00 €	6 115,00 €
9 458183 - Informatique communes	42 540,00 €	10 635,00 €
9 458184 - Informatique communes	4 360,00 €	1 090,00 €
9 458185 - Informatique communes	1 340,00 €	335,00 €
9 458186 - Informatique CCAS	1 240,00 €	310,00 €
9 458187 - Informatique communes	7 080,00 €	1 770,00 €
TOTAL GENERAL	14 087 397,90 €	3 521 849,48 €

⇒ Budget Annexe Pépinière d'Entreprises :

Chapitre ou opération	Crédits BP votés en 2025 (BP+DM)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	20 400,00 €	5 100,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 000,00 €	250,00 €
TOTAL GENERAL	21 400,00 €	5 350,00 €

⇒ Budget Annexe REOMI :

Chapitre ou opération	Crédits BP votés en 2025 (BP+DM)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	350,00 €	87,50 €
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	2 401 750,93 €	600 437,73 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	3 620 000,00 €	905 000,00 €
TOTAL GENERAL	6 022 100,93 €	1 505 525,23 €

⇒ Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

Chapitre ou opération	Crédits BP votés en 2025	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 041 - opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	753 000,00 €	188 250,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	49 400,00 €	12 350,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	6 516 681,04 €	1 629 170,26 €
Opération 100 - Station d'épuration Givrand	769 577,55 €	192 394,39 €
TOTAL GENERAL	8 288 658,59 €	2 072 164,65 €

⇒ Budget Annexe PORTS :

Chapitre ou opération	Crédits BP votés en 2025 (BP+DM)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Opération 100 - Port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie	250 004,00 €	62 501,00 €
Opération 101 - Port de plaisance de Brétignolles sur Mer	2 113 911,00 €	528 477,75 €
TOTAL GENERAL	2 363 915,00 €	590 978,75 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les crédits inscrits aux Budgets 2025 et Décisions Modificatives en section d'Investissement,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2025 du Budget Principal et des Budgets annexes, telles que présentées au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

André COQUELIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 22 DEC. 2025

Givrand, le 22 décembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.